AST 67

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

Visite à la demande du salarié

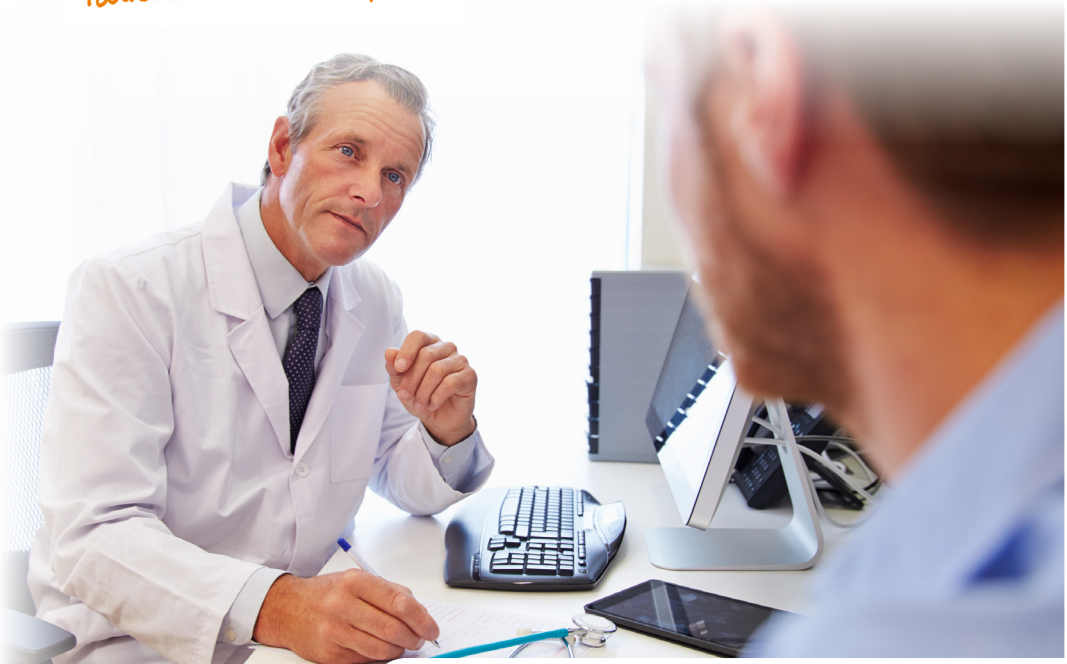

Votre médecin du travail est soumis au secret médical. Aucune information médicale ne sera transmise à votre employeur.

Parce que votre santé au travail est un bien précieux, prenez-en soin avec votre médecin du travail.

Coordonnées de votre équipe de santé au travail

Visite à la demande du salarié

A tout moment, vous pouvez demander à rencontrer votre médecin du travail, en dehors des visites habituelles.

Quand :

vous êtes en arrêt de travail...

→ ***pour anticiper votre retour au travail et le préparer dans les meilleures conditions possibles avec votre employeur***

vous vous posez des questions sur l'utilisation de certains produits chimiques utilisés dans votre entreprise

→ ***pour vous informer et vous conseiller***

vous avez un projet de grossesse et vous vous demandez si votre activité professionnelle met en difficulté ce projet

→ ***pour vous informer et vous conseiller***

vous avez un souci de santé qui a des répercussions sur votre travail

→ ***pour adapter votre poste de travail***

vous vous sentez en « burn-out », vous vous sentez dépassé au travail, vous vivez des situations difficiles avec des collègues ou un responsable...

→ ***pour trouver une solution ensemble***

www.ast67.org

Crédits : Service Communication AST67 - Smart ID - Fotolia